Date de révision de la fiche signalétique:

06/01/2016

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identité du produit Metasyn Accelerated, Metasyn Normal

Autres noms

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Usage normal Produit chimique d'embaumement artériel.

Méthode d'application Voir la fiche technique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Nom de la société.

The Dodge Chemical Company (Canada) Ltd.

1265 Fewster Drive, Mississauga ON L4W1A2

Secours

CANUTEC (888) 226-8832

Service clientèle: The Dodge Chemical (800) 263-0862, (905) 625-0311

Company (Canada) Ltd.

2. Identification des dangers du produit

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Combustible Liquid;H227 Acute Tox. 5;H303 Acute Tox. 4:H312 Acute Tox. 3:H331

peau Corr. 1B;H314 Liquide combustible.

yeux Dam. 1;H318 Peut être nocif en cas d'ingestion.

peau Sens. 1;H317 Nocif par contact cutané. Muta. 2;H341 Toxique par inhalation.

Carc. 1B;H350 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires **STOT SE 3:H335**

graves. Provoque des lésions oculaires graves.

Aquatic Chronic 2;H411 Peut provoquer une allergie cutanée.

> Susceptible d'induire des anomalies génétiques. Peut provoquer le cancer.

Peut irriter les voies respiratoires. Organes cibles spécifiques: (Not Available)

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Dodge

Date de révision de la fiche signalétique:

06/01/2016

2.2. Éléments d'étiquetage

En fonction des données de toxicité listées en section 11 & 12 le produit est étiqueté comme suit.



Danger

H227 Liquide combustible.

H303 Peut être nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H331 Toxique par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H350 Peut provoquer le cancer.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

[Prévention]:

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur / des étincelles / des flammes nues / des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.

P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu

de travail. P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Portez des gants de protection / une protection des yeux / une protection du visage.

[Réponse]:

P301+310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P302+352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P303+361+353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau / se doucher.

P304+312 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:Consulter un médecin.

P305+351+338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Dodge

Date de révision de la fiche signalétique:

06/01/2016

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P308+313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P311 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P321 Traitement spécifique (voir les informations sur cette étiquette). P331 NE PAS faire vomir.

P333+313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P340 Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P391 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

[Stockage]:

P403+235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. P405 Garder sous clef.

[Disposition]:

P501 Éliminez les contenus / le conteneur conformément aux réglementations locales / nationales.

3. Composition / informations sur les composants

Ce produit contient les substances suivantes qui présentent un danger au sens deprovinciaux concerné et la réglementation fédérale sur les substances dangereuses.

Ingrédient/Désignations chimiques	Poids %	GHS Classification	Remarques
Formaldehyde Numéro CAS: 0000050-00-0	10 - 25	Carc. 1B;H350 Muta. 2;H341 Acute Tox. 3;H301 Acute Tox. 3;H311 Acute Tox. 3;H331 peau Corr. 1B;H314 peau Sens. 1;H317 >0.2 %	[1][2]
Propylene Glycol Numéro CAS: 0000057-55-6	1.0 - 10	Asp. Tox. 1;H304	[1]
Methanol Numéro CAS: 0000067-56-1	1.0 - 10	Flam. Liq. 2;H225 Acute Tox. 3;H331 Acute Tox. 3;H311 Acute Tox. 3;H301 STOT SE 1;H370 (> 10%) STOT SE 2;H371 (3% ~ 10%)	[1][2][3]

^[1] Substance classifiée dangereuse pour la santé ou l'environnement

^[2] Substance présentant une limite d'exposition sur le lieu de travail

^[3] Substance PBT ou vPvB

^{*} L'énoncé complet des phrases est indiqué dans la section 16.

Dodge

Date de révision de la fiche signalétique:

06/01/2016

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Généralités Inhalation

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE

JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

Peau Ingestion

Yeux

Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire ingérer . Si la personne est inconsciente, la placer en position de récupération et faire appel à un

médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Résumé Inhalation Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes

en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.

Yeux Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau à l'eau et au savon. NE

Peau PAS utiliser de solvants ou de diluants.

IngestionPeutSila personneêtrenocif **e**stn casconsciente,d'ingestionlui .faire boire de l'eau.
Contacter immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir.reproduction ou de

énétique. Voir la section 2 pour plus de détails. Toxique par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires. Provoque des lésions oculaires graves. ocif par contact cutané.

Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque des brûlures de la

Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Produit chimique sec, mousse, dioxyde de carbone et eau pulvérisée.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux:Peut former des gaz de formaldéhyde, des oxydes de carbone, l'hydrogène, l'acide formique et divers hydrocarbures. Une combustion incomplète peut également produire une fumée irritante et toxique et / ou de gaz ou des fumées irritantes.

Tenir à l'écart de la chaleur / des étincelles / des flammes nues / des surfaces chaudes. — Ne pas fumer. Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.



Date de révision de la fiche signalétique:

06/01/2016

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome pour se protéger contre les produits de décomposition. **Guide ERG N°** Aucune données disponible.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Maintenir le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever rapidement les vêtements souillés et les laver méticuleusement avant de les réutiliser.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre le long de la surface vers une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme.

Neutraliser le produit résiduel dans le déversement à l'aide de carbonate de sodium ou de bicarbonate de sodium. NE PAS UTILISER DE MATIÈRES COMBUSTIBLES.

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Stocker conformément à la publication de la National Fire Protection Association NFPA 30, liquides inflammables et combustibles Code. 29 CFR 1910.106 applique à la manutention, le stockage et l'utilisation de liquides inflammables et combustibles.

Voir la section 2 pour plus de détails. - [Prévention]:

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Manipuler les emballages prudemment pour éviter les dommages.

Stocker dans un endroit frais et sec, loin de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Garder les conteneurs scellés cas de non utilisation. Conserver hors de lumière directe du soleil.

Matières incompatibles: Eviter le contact avec les oxydants puissants, alcalis forts, acides minéraux forts, le phénol et l'urée.

Voir la section 2 pour plus de détails. - [Stockage]:

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible.



Date de révision de la fiche signalétique:

06/01/2016

8. Contrôle de l'exposition - protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle Exposition

N° CAS	Ingrédient	Source	Valeur
0000050-00-0	Formaldéhyde	OSHA	TWA 0.75 ppm STEL 2 ppm
		ACGIH	STEL: 0.3 ppm Ceiling: 1 ppm S, A2, 1
		NIOSH	Ca TWA 0.016 ppm C 0.1 ppm [15-minute]
		Fournisseur	Aucune limite établie
0000057-55-6 propane-1,2-diol		OSHA	Aucune limite établie
		ACGIH	TWA(Aerosol): 10 mg/m3
		NIOSH	Aucune limite établie
		Fournisseur	10 mg/m3 TWA (listed as AIHA WEEL)
0000067-56-1	0000067-56-1 Méthanol		TWA 200 ppm (260 mg/m3)
		ACGIH	TWA: 200 ppm STEL: 250 ppm peau
		NIOSH	TWA 200 ppm (260 mg/m3) ST 250 ppm (325 mg/m3) [peau]
		Fournisseur	Aucune limite établie

Données sur la cancérogénicité

N° CAS	Ingrédient	Source	Valeur
0000050-00-0	Formaldéhyde		Effet cancérogène spécifique: Yes
		NTP	Connu: Oui; Présumé: Yes
		CIRC	Groupe1: Oui; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Non; Groupe 4: Non;
0000057-55-6 propane-1,2-diol		OSHA	Effet cancérogène spécifique: Non
	NTP	Connu: Non; Présumé: Non	
		CIRC	Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Non; Groupe 4: Non;
0000067-56-1	Méthanol	OSHA	Effet cancérogène spécifique: Non
		NTP	Connu: Non; Présumé: Non
		CIRC	Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Non; Groupe
			. 4: Non;

8.2. Contrôles de l'exposition

Respiratoire Pas nécessaire lorsque la zone est correctement ventilée.

Yeux Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides.

Peau Porter des vêtements qui doivent couvrir le corps, les bras et les jambes. Les crèmes

Date de révision de la fiche signalétique:

06/01/2016

protectrices peuvent être utilisées pour les parties exposées de la peau; elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit. Des crèmes à base de gelée de pétrole, comme la vaseline, ne doivent pas être utilisées. Après contact avec le produit toutes les parties du corps souillées devront être lavées. Porter gants en PVC ou en caoutchouc.

Contrôles d'ingénierie Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Autres pratiques de Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, travail de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever rapidement les vêtements souillés et les

laver méticuleusement avant de les réutiliser. Voir la section 2 pour plus de détails. - [Prévention]:

9. Propriétés physiques et chimiques

Orange fluorescent, transparent, légèrement **Aspect** visqueux Liquide

Odeur âcre

Seuil Non déterminé olfactif pH 8 - 9.2 Point de fusion / point de congélation (°C) Non mesuré

91 - 97 C (196 - 207F) Point d'ébullition initial et intervalle 61 - 63C (142 - 146F) d'ébullition (°C) Point d'éclair

Vitesse d'évaporation (Ether = 1) < 1 (n-Butyl acetate = Inflammabilité (solide, gaz) 1) Non applicable

Limites supérieures/inférieures **Limite inférieure d'explosion:** 7 (formaldehyde) d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Limite supérieure d'explosivité: 73 (formaldehyde) Non mesuré Tension de vapeur

(Pa) Densité de vapeur >1 1.050

Densité -1.070Solubilité dans l'eau Complet

Coefficient de distribution n-octanol/eau Non mesuré (Log Kow) Température d'auto-inflammation Non mesuré (°C) Température de dégradation (°C) Non mesuré

Non mesuré Viscosité (cSt) % COV 97%

Dodge

Date de révision de la fiche signalétique:

06/01/2016

9.2. Autres informations

Aucune autre information pertinente.

10. Stabilité et réactivité

10.1. RéactivitéÉtat

Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées prescrits. Aux températures plus élevées, le produit peut former de l'acide formique et du méthanol.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible.

10.4. Conditions à éviter

Évitez la chaleur et des flammes. L'exposition au froid peut provoquer la précipitation du polymère. Le polymère se dissoudre lors du chauffage douce

10.5. Matières incompatibles

Eviter le contact avec les oxydants puissants, alcalis forts, acides minéraux forts, le phénol et l'urée.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut former des gaz de formaldéhyde, des oxydes de carbone, l'hydrogène, l'acide formique et divers hydrocarbures. Une combustion incomplète peut également produire une fumée irritante et toxique et / ou de gaz ou des fumées irritantes.

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Ingrédient	Oral DL50, mg/kg	DL50 de la peau, mg/kg	Inhalation vapeur CL50, mg/L/4hr	Inhalation poussières / brouillard CL50, mg/L/4hr	Inhalation gaz CL50, ppm
- Formaldéhyde - (50-00-0)	800.00, Rat - Category:	270.00, Lapin - Category: 3	pas de données disponibles	pas de données disponibles	pas de données disponibles
propane-1,2-diol - (57-55-6)	20,000.00, Rat - Category: NA	20,800.00, Lapin - Category: NA	105.00, Rat - Category: NA	pas de données disponibles	pas de données disponibles
Méthanol - (67-56-1)	143.00, Human - Category:	pas de données disponibles	pas de données disponibles	pas de données disponibles	64,000.00, Rat - Category: NA

Dodge

Date de révision de la fiche signalétique:

06/01/2016

Remarque : En l'absence de données LD50 pour une toxine aiguë à parcours spécifique, l'estimation ponctuelle de toxicité aiguë convertie a été utilisée dans le calcul de l'estimation de toxicité aiguë du produit.

Classification	Catégorie	Description du danger
TOXICITÉ AIGUË - ORALE	5	Peut être nocif en cas d'ingestion.
TOXICITÉ AIGUË - CUTANÉE	4	Nocif par contact cutané.
TOXICITÉ AIGUË - INHALATION	3	Toxique par inhalation.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	1B	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	1	Provoque des lésions oculaires graves.
SENSIBILISATION RESPIRATOIRE		Non applicable
SENSIBILISATION CUTANÉE	1	Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	2	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
Cancérogénicité	1B	Peut provoquer le cancer.
Toxicité pour la reproduction		Non applicable
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	3	Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée		Non applicable
Danger par aspiration		Non applicable

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Écotoxicité aquatique

Ingrédient	96 hr LC50 poisson, mg/l	48 hr EC50 crustacés, mg/l	ErC50 algues, mg/l
Formaldéhyde - (50-00-0)	1.41, Oncorhynchus mykiss	5.80, Daphnia pulex	0.788 (96 hr), Ulva pertusa
propane-1,2-diol - (57-55-6)	40,613.00, Oncorhynchus mykiss	18,340.00, Ceriodaphnia dubia	19,000.00 (96 hr), Pseudokirchneriella subcapitata
Méthanol - (67-56-1)	100.00, Pimephales promelas	10,000.00, Daphnia magna	16.912 (96 hr), Ulva pertusa

Dodge

Date de révision de la fiche signalétique:

06/01/2016

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible sur la préparation même.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non mesuré

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ce produit contient des produits chimiques PBT / vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Pas d'autres informations

Les déchets et les emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations en vigueur.

14. Informations relatives au transport

	DOT (transport terrestre national)	IMO / IMDG (transport maritime)	ICAO/IATA			
14.1. Numéro ONU	Non applicable	Non applicable	Non applicable			
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé			
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Classe de danger DOT: Non applicable	IMDG: Non applicable Sous-classe: Non applicable	Classe d'aérien: Non applicable			
14.4. Groupe d'emballage	Non applicable	Non applicable	Non applicable			
14.5. Dangers pour l'environnement						
IMDG Polluant marin: Oui; (Formaldehyde) 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur						

Dodge

Date de révision de la fiche signalétique:

06/01/2016

15. Informations réglementaires

Résumé sur les règlementations

La Section 15 ne comprend pas tous les renseignements réglementaires;

seuls les règlements sélectionnés sont représentés.

Loi sur le contrôle des substances toxiques des États-Unis (TSCA) Tous les ingrédients de ce produit sont énumérés dans la base de données du TSCA (Toxic Substance Control Act) ou alors ne sont pas requis d'être énumérés dans la base

de données du TSCA.

Classification SIMDUT

B3 D1B E

US EPA Échelon Il Dangers Feu : Oui

Libération Soudaine de Pression: Non

Réactif: Non

Immédiat (Aigu): Oui Différée (Chronique): Oui

EPCRA 311/312 Produits chimiques et quantités (lbs) à signaler:

Formaldéhyde (100.00) Méthanol (5,000.00)

EPCRA 302 Ingrédients extrêmement dangereux:

Formaldéhyde

EPCRA 313 Produits chimiques toxiques:

Formaldéhyde

Méthanol

Proposition 65 - Substances carcinogènes:

Formaldéhyde

Proposition 65 - Toxines de croissance:

Méthanol

Proposition 65 - Toxines reproductrices femelles:

(aucun ingrédient indiqué)

Proposition 65 - Toxines reproductrices mâles:

(aucun ingrédient indiqué)

Substances "Right to Know" de l'État du New

Jersey: Formaldéhyde

Méthanol

Propylene Glycol

Substances "Right to Know" de l'État de la Pennsylvanie:

Formaldéhyde

Dodge

Date de révision de la fiche signalétique:

06/01/2016

Méthanol Propylene Glycol

16. Autres informations

Les informations et recommandations contenues dans ce document sont basées sur des données jugées correctes. Cependant, aucune garantie ou assurance d'aucune sorte, expresse ou implicite, n'est faite en ce qui concerne les informations contenues dans ce document. Nous n'acceptons aucune responsabilité et déclinons toute obligation pour les effets nocifs qui peuvent être provoqués par l'exposition à nos produits. Les clients/utilisateurs de ce produit doivent se conformer à toutes les lois, règlements et ordonnances en matière de santé et de sécurité applicables.

Texte complet des phrases dont le nº figure au chapitre 3: H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H301 Toxique en cas dingestion.

H304 Peut être mortel en cas dingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H311 Toxique par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H331 Toxique par inhalation.

H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H350 Peut provoquer le cancer.

H370 Risque avéré deffets graves pour les organes.

H371 Risque présumé deffets graves pour les organes.

Cette fiche toxicologique a été préparée en utilisant les informations fournies par / obtenu à partir de The Dodge Chemical Company (Canada) Ltd. Les informations contenues dans la fiche de données de sécurité sont offerts pour votre considération et d'orientation lors de l'exposition au produit. The Dodge Chemical Company (Canada) Ltd. décline expressément toute garantie expresse ou implicite, et décline toute responsabilité pour l'exactitude ou l'exhaustivité des données contenues dans les présentes. Les données contenues dans cette fiche ne sont pas applicables à utiliser avec tout autre produit ou dans tout autre processus quant à l'exactitude et / ou l'exhaustivité de telles informations. Cette fiche de données de sécurité ne peut être changée ou modifiée en aucune façon à l'insu exprimée et la permission de The Dodge Chemical Company (Canada) Ltd.

Fin de la FISPQ